



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
SART Balmoral, 27 à l'occasion d'un déménagement.**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite ce 02/04/2025 par la société GRAMME, représentée par Monsieur Pierre GRAMME, info@demenagements-gramme.be sollicitant la réservation d'un emplacement le jeudi 24/04/2025 dans le cadre d'un déménagement à Jalhay-Sart, Balmoral, 27 ;
- Attendu qu'il y a lieu de réserver un emplacement devant l'immeuble concerné pour faciliter le stationnement du camion de déménagement et du lift ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Le jeudi 24/04/2025 de 08h30 jusqu'à 18h30, la circulation des véhicules à 4845 JALHAY- SART, Balmoral, 27, sera régie comme suit :
-l'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits, excepté déménagement, devant l'immeuble n° 27 sur une longueur de 25 mètres.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux E1). Celle-ci sera déposée et mise en place 24 hrs à l'avance par le service des travaux et retirée dès la fin du déménagement par le demandeur.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services du SPW District de Verviers
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux + ouvriers.voiries@jalhay.be
- Au demandeur

Jalhay le 03/04/2025
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

